



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

## Procès-verbal de l'assemblée du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

### 1. Ouverture de l'assemblée

A 19h30, **M. Thierry Billieux, président**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux invités. Il excuse l'absence des représentants de Broye Source de Vie, Messieurs Ghiraldi et Savary, ainsi que Messieurs Davoli et Stauffer du DGE.

Il informe que l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M David Loup de Vully-les-Lacs et M. Robert Rochette de Missy.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle des cantons de Fribourg et de Vaud. 12 délégués sont présents, le quorum est donc atteint. La majorité absolue est fixée à 7 voix.

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque est accepté.

### 2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

### 3. PV de l'assemblée des délégués du 6 juillet 2022

Le procès-verbal de la précédente assemblée des délégués n'est pas lu. Tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

#### 3.1 Adoption

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté avec remerciements à son auteur.

### 4. Etat de l'avancement du projet

**M. Thierry Billieux, président**, cède la parole à **M. Julien Devanthéry** du bureau CSD pour une présentation. Cf présentation annexée, diapositives 6 à 12.

**M. Julien Devanthéry** ajoute que les réalisations vont favoriser la prolifération des espèces, en particulier du castor. Des secteurs à protéger ont été identifiés et des

mesures sont prévues afin de réduire les dégâts qu'ils pourraient causer : choix du type de plantation et protection des troncs d'arbres. Il est également recommandé de protéger les exutoires par des grilles spéciales afin d'éviter que les castors ne remontent dans les collecteurs pour y construire des barrages.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, il n'y a pas d'autre question ou remarque formulées.

## 5. Modification des statuts art. 12 al. 3

**M. Thierry Billieux, président,** cède la parole à **M. Didier Schouwey.**

Il informe qu'une réduction des coûts de secrétariat (env. CHF 1000.-/assemblée) pourrait être faite grâce à la modification des statuts. En effet, il n'est pas obligatoire de faire paraître la convocation de l'assemblée dans les feuilles d'avis officielles mais ceci avait été défini lors de la conception des statuts de l'association.

**L'art. 12 al. 3 stipule :**

*" L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance, cas d'urgence réservés. La convocation est transmise par voie électronique aux délégués ou membres qui ont préalablement donné leur accord. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et dans celle du canton de Vaud au moins dix jours à l'avance. "*

**Proposition de modification :**

*" L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance, cas d'urgence réservés. La convocation est transmise par voie électronique aux délégués ou membres qui ont préalablement donné leur accord. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public selon le mode de communication propre à chacune des quatre communes. "*

**M. Thierry Billieux, président,** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La modification de l'art. 12 al. 3 est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

## 6. Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire

### 6.1 Présentation

**M. Thierry Billieux, président,** cède la parole à **Mme Béatrice Wolf, boursière.**

Elle informe qu'en collaboration avec CSD, un échéancier a été établi (paiements des factures et retour des subventions). Ceci a permis d'établir une courbe indiquant qu'à l'avancée du projet, il était nécessaire de souscrire un emprunt bancaire afin d'avoir les liquidités nécessaires.

Après avoir pris contact avec diverses banques de la région et examiné plusieurs solutions d'emprunt, la décision du Codir s'est portée sur le choix suivant :

Contraction d'un crédit de construction auprès de la BCF de Domdidier

- Limite d'emprunt : CHF 5'000'000.-
- Taux initial : CHF 1.75%
- Durée : CHF 5 ans



**M. Stéphane Vessaz, délégué,** demande si le taux annoncé de 1.75% est fixe ou variable.

**M. Béatrice Wolf** répond que malheureusement il n'était pas possible de bloquer ce taux et qu'au vu de la conjoncture actuelle, on peut s'attendre à son augmentation. En prévision de cela, les coûts d'intérêts estimés et présentés à l'instant comprennent déjà cette hausse. Le calcul a été fait avec un taux à 2.25% de juillet 2023 à décembre 2023 et à 2.75% dès janvier 2024.

**M. David Loup, délégué,** aimerait savoir si ces coûts sont subventionnables.

**M. Béatrice Wolf** annonce que malheureusement, selon indications à ce jour, ces frais sont entièrement à charge de l'association. Toutefois, une discussion est ouverte avec les cantons à ce sujet. Les frais découlant de l'emprunt sont répartis selon la clé de répartition défini dans le projet (taux divergeant par communes).

**M. Urs Nigg, représentant Sen,** s'inquiète du délai de libération du paiement de la facture par la banque.

**M. Béatrice Wolf** répond que c'est très réactif, entre un à trois jours.

## 6.2 Rapport de la commission financière

**M. Thierry Billieux, président,** cède la parole à la commission des finances composée de MM. Alexandre Bardet, Nicolas Pilet et Mme Arlette Beuleux. **M. Alexandre Bardet** donne lecture de leur rapport et propose d'accepter l'autorisation de souscription d'un emprunt tel que présenté

La parole n'étant pas demandée, le président procède au vote.

## 6.3 Approbation de la capacité d'emprunt

La contraction d'un crédit de construction aux conditions présentées est acceptée à l'unanimité.

## 7. Budget de fonctionnement 2023

### 7.1 Présentation

**M. Thierry Billieux, président,** cède la parole à **Mme Béatrice Wolf, boursière.** Elle présente le budget envoyé avec la convocation. Cf présentation annexée, diapositives 19 et 20.

Elle annonce que suite à l'acceptation de la modification des statuts en point 5 de cette assemblée, les frais de secrétariat seront réduits.

### 7.2 Rapport de la commission financière

**M. Thierry Billieux, président,** cède la parole à la commission des finances composée de MM. Alexandre Bardet, Nicolas Pilet et Mme Arlette Beuleux. **M. Alexandre Bardet** donne lecture de leur rapport et propose d'accepter le budget tel que présenté.

**M. Thierry Billieux, président,** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le budget de fonctionnement 2023 est soumis au vote.

### 7.3 Approbation

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité.

### 8. Divers

**M. Thierry Billieux, président**, cède la parole aux délégués. Aucune question ou remarque n'est formulée.

**M. Laurent Morel, vice-syndic de la commune de Missy**, invite chacun à rester à la collation qui suivra pour fraterniser un instant.

**M. Thierry Billieux, président**, remercie les personnes présentes ainsi que la commune de Missy qui accueille cette assemblée. La séance est close à 20h10.


St-Aubin, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le président de l'assemblée :



T. Billieux

La secrétaire de l'assemblée :



B. Wolf

Annexes :

- Liste des présences et excusés
- 2 rapports de la commission financières
- Présentation du bureau CSD utilisée lors de l'assemblée



# Assemblée de l'AIRPG du 01.12.2022

## Présences



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

Merci d'apposer votre signature pour attester de votre présence

### Président assemblée

Thierry	Billieux	Président des délégués	
---------	----------	------------------------	--

### Délégués de l'AIRPG

#### Vallon

Isabelle	Guerry	Syndique	I. Guerry
Thierry	Billieux	Vice-syndic	
Stéphane	Vessaz	Conseiller communal	
Olivier	Ballaman	Suppléant	

#### St-Aubin

Laurence	Baliacas	Conseillère communale	
Anne-Pascale	Collaud	Conseillère communale	
Béatrice	Bapst	Membre CAT	
Michaël	Ballaman	Membre COF	

#### Vully-les-Lacs

<sup>Michel Verdan</sup> François	Haenni	Conseiller Municipal	excusé
Alexandre	Bardet	Conseiller Communal	
Jérémie	Christinat	Conseiller Communal	excusé
David	Loup	Conseiller Communal	

#### Missy

Olivier	Thévoz	Syndic	
Nicolas	Pilet	Conseiller Municipal	
Lucien	Quillet	Conseiller Général	excusé (suppléante Elodie Mathis excusée également)
Robert	Rochette	Conseiller Général	

### Comité de direction de l'AIRPG

Alain	Bally	Conseiller Communal, Vully-les-Lacs	
Laurent	Morel	Conseiller Communal, Missy	
Philippe	Blanchard	Conseiller Communal, Vallon	
Didier	Schouwey	Vice-syndic, St-Aubin	

### Représentants des cantons

#### Fribourg

Urs	Nigg	Service de l'environnement	
-----	------	----------------------------	--

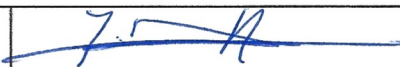
#### Vaud

Olivier	Stauffer		excusé
Claude-Alain	Davoli	DGE, domaine des eaux	excusé



Merci d'apposer votre signature pour attester de votre présence

**Représentants des bureaux d'ingénieurs**

Julien	Devanthery	bureau CSD	
Nicolas	Dubau	bureau CSD	excusé


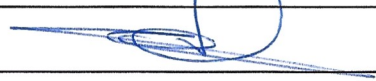
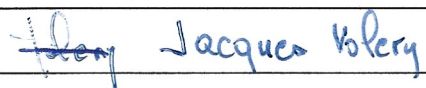
**Responsable technique**

Claude	Amiet	Vully-les-Lacs	
Martial	Pochon	St-Aubin	

**Sponsoring**

Alexandre	Ghiraldi	Broye Source de Vie	excusé
Philippe	Savary	Broye Source de Vie	excusé

**Presse**

La Broye		
La Liberté		
Le Républicain		
Le 24h		

**Autres personnes**

*Veillez svp indiquer votre prénom et nom, institution*


# Rapport de la commission financière relatif aux « Budget 2023 »

**Assemblée des délégués du 1er décembre 2022**

La commission financière a été convoqué par le comité de AIRPG le mercredi 16 novembre 2022 et a reçu toutes les informations afin d'examiner le budget 2023.

Un nouveau point par rapport au dernier budget, c'est l'intérêt financier dû pour l'emprunt hypothécaires discuté au point 6 de l'ordre du jour. CHF 27'000.-, imputé aux communes selon la clé de répartition votée avec les statuts.

Si les membres acceptent/ont accepté la modification de statuts au point 5 de l'ordre du jour de l'assemblée, on peut s'attendre à une baisse des coûts liés à l'économie de la publication dans les feuilles d'avis officielle.

Les autres points du budget sont conformes aux attentes et n'amènent pas de commentaires. La commission financière recommande aux membres d'accepter le budget tel que présenté.

Villars-le-Grand, le 26 novembre 2022

Pour la commission financière

Alexandre Bardet

A blue ink signature of Alexandre Bardet, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Nicolas Pilet

A blue ink signature of Nicolas Pilet, featuring a stylized 'N' and 'P' with a flourish at the end.



**Rapport de la commission financière relatif aux  
« Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire »**

**Assemblée des délégués du 1er décembre 2022**

La commission financière a été convoqué par le comité de AIRPG le mercredi 16 novembre 2022.

Pour payer les factures des entrepreneurs, en attendant les remboursements par la confédération, les cantons ou même, les fondations, le comité directeur a besoin d'un compte courant. (Comprenez par-là, d'aller en négatif sur un compte bancaire).

Leur choix s'est porté sur une hypothèque de construction de 5'000'000.- auprès d'une banque locale. Les intérêts, devisés pour 2023 à 27'000.- sont donc liés à cet emprunt. La commission financière a reçu toutes les informations sur cette situation ainsi que le mécanisme du financement. Cela nous semble justifié et nécessaire.

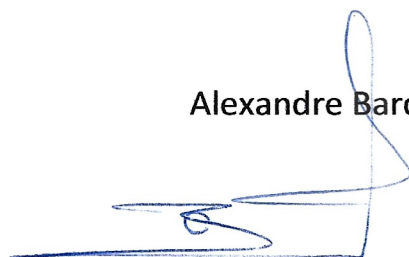
La commission financière ne se prononce pas sur le choix de la banque ou sur le type d'hypothèque.

La commission financière recommande aux membres d'accepter l'autorisation de souscription d'un emprunt bancaire.

Villars-le-Grand, le 26 novembre 2022

Pour la commission financière

Alexandre Bardet



Nicolas Pilet





Assemblée des délégués

1<sup>er</sup> décembre 2022 / Missy




ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE




**CSDINGENIEURS+**  
INGÉNIEURS PAR NATURE

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Ordre du jour**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE



**CSDINGENIEURS+**

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Ordre du jour



- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Ordre du jour



- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers



Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

## Ordre du jour

CSDINGENIEURS+

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR LA REVITALISATION  
DE LA PETITE GLÂNE

## Ordre du jour

CSDINGENIEURS+

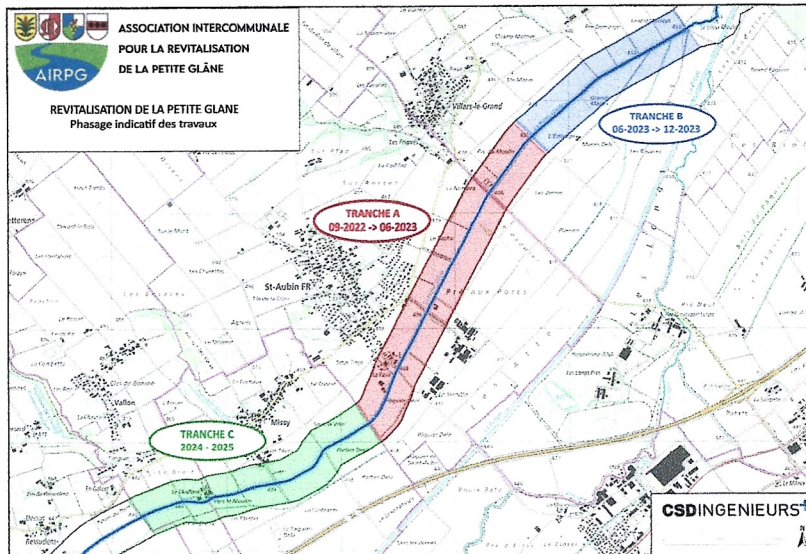
- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers

## Revitalisation de la Petite Glâne

### 4. Etat d'avancement du chantier



#### 4.1. Rappels



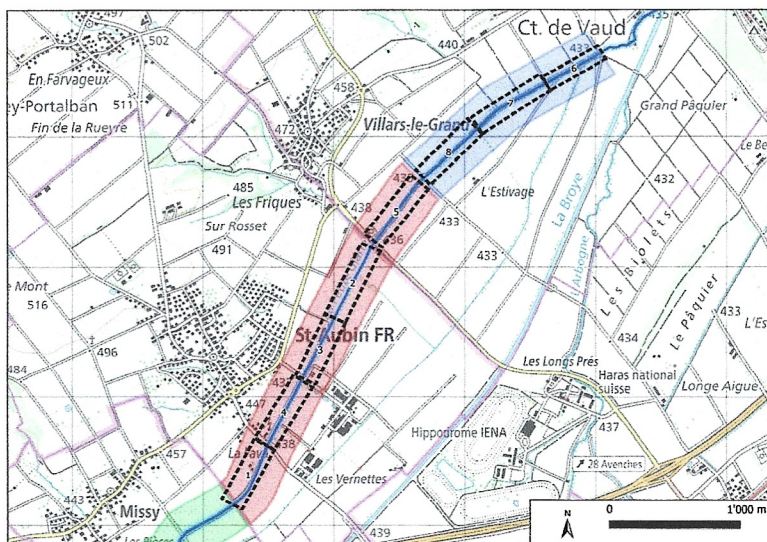
## Revitalisation de la Petite Glâne

### 4. Etat d'avancement du chantier



#### 4.2. Grandes étapes

- + Démarrage de la tranche A :  
**12.09**
- + Installations de chantier : **du 12 au 21.09**
- + Démarrage des décapages :
  - Tronçon 1 : **22.09**
  - Tronçon 2 : **10.10**
- + Abattages :
  - Etape 1 – Tronçons 1 / 2 / 3 :  
**du 17.10 au 22.11**
  - Etape 2 – Tronçons 4/5 :  
**février 2023**





## Revitalisation de la Petite Glâne

### 4. Etat d'avancement du chantier

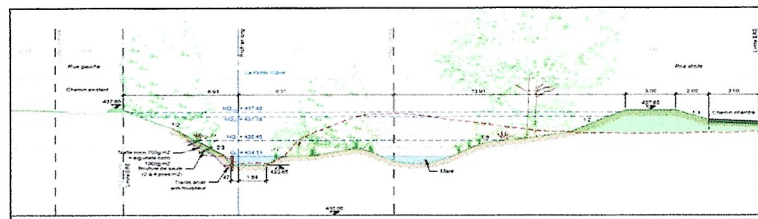
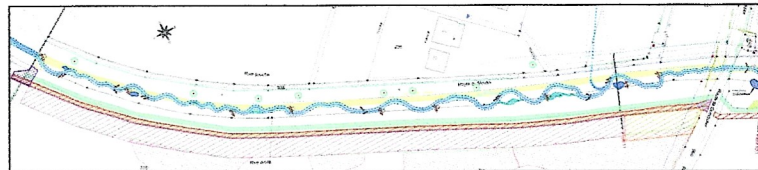


#### 4.3. Tronçon 1

+ Linéaire : 550m

+ Avancement :

- Décapages : 22.09 au 07.10
- Abattages et dessouchage: 17 au 18.10
- Montage de la digue : à partir du 10.10 – En cours d'achèvement
- Modelage du lit mineur : à partir du 07.11 – En cours



## Revitalisation de la Petite Glâne

### 4. Etat d'avancement du chantier



#### 4.3. Tronçon 1





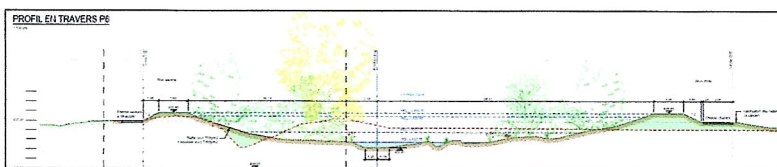
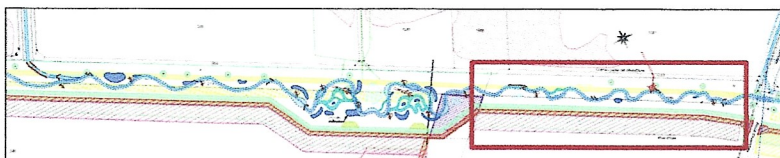
## Revitalisation de la Petite Glâne

### 4. Etat d'avancement du chantier



#### 4.4. Tronçon 2

- + Linéaire : 650m
- + Première étape de 250m
- + Avancement :
  - Décapages : 10.10 au 19.10
  - Abattages et dessouchage: 19 au 22.11
  - Montage de la digue : à partir du 19.10 – Finition à venir
  - Modelage du lit mineur : à partir du 07.11 – En cours



## Revitalisation de la Petite Glâne

### 4. Etat d'avancement du chantier



#### 4.4. Tronçon 2



Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022

## Ordre du jour



- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 **Modification des statuts art. 12 al. 3**
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers

## Revitalisation de la Petite Glâne

## 5. Modification des statuts art. 12 al. 3



## Proposition modification des statuts de l'AIRPG

Les frais de secrétariat pourraient être diminués sous réserve de modification de l'art. 12 al. 3 des statuts de l'AIRPG.

## Celui-ci stipule :

*" L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance, cas d'urgence réservés. La convocation est transmise par voie électronique aux délégués ou membres qui ont préalablement donné leur accord. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et dans celle du canton de Vaud au moins dix jours à l'avance. "*

## Proposition de modification :

*" L'assemblée des délégués est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance, cas d'urgence réservés. La convocation est transmise par voie électronique aux délégués ou membres qui ont préalablement donné leur accord. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public selon le mode de communication propre à chacune des quatre communes. "*

Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022

## Ordre du jour



- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers

## Revitalisation de la Petite Glâne

## 6. Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire

*6.1. Introduction du sujet***Décision du comité**

## + Crédit de construction

- Limite d'emprunt : CHF 5'000'000.-
- Taux initial : 1.75%
- Durée : 5 ans

Un crédit de 5 mio. serait contracté pour la durée totale des travaux (projet en son entier). Les intérêts sont prélevés sur la consommation uniquement. Paiements des factures contrôlés par la BCF.

## + Coût estimé :

- Intérêts 2023 : CHF 27'500.-
- Intérêts 2024 : CHF 21'000.-



## Revitalisation de la Petite Glâne

### 6. Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire



#### 6.2. Rapport de la commission financière

#### 6.3. Approbation de la capacité d'emprunt

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Ordre du jour



- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023**
- 8 Divers

## Revitalisation de la Petite Glâne

### 7. Budget de fonctionnement 2023



#### 7.1. Présentation

Fonctionnement	Taux	Charges	Produits
Jeton présences comité		CHF 2 560	
Heures présidence		CHF 2 400	
Sal. Secrétariat et Bourse		CHF 4 050	
Frais secrétariat *		CHF 3 400	
Frais informatique (logiciel comptable, adresse email, etc)		CHF 100	
Frais bancaires		CHF 50	
Frais organe de révision		CHF 1 700	
Apport commune Missy	25%		CHF 3 565
Apport commune St-Aubin	25%		CHF 3 565
Apport commune Vallon	25%		CHF 3 565
Apport commune Vully-les-Lacs	25%		CHF 3 565
<b>Sous-total</b>		<b>CHF 14 260</b>	<b>CHF 14 260</b>

## Revitalisation de la Petite Glâne

### 7. Budget de fonctionnement 2023



#### 7.1. Présentation

	Taux	Charges	Produits
Intérêts débiteurs (emprunt)		CHF 27 500	
Apport commune Missy	15.06%		CHF 4 142
Apport commune St-Aubin	51.30%		CHF 14 107
Apport commune Vallon	5.88%		CHF 1 617
Apport commune Vully-les-Lacs	27.76%		CHF 7 634
<b>Sous-total</b>		<b>CHF 27 500</b>	<b>CHF 27 500</b>
<b>Total</b>		<b>CHF 41 760</b>	<b>CHF 41 760</b>

## Revitalisation de la Petite Glâne

### 7. Budget de fonctionnement 2023



#### 7.2. Rapport de la commission financière

#### 7.3. Approbation

## Assemblée des délégués de l'AIRPG – 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Ordre du jour



- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Contrôle des présences
- 3 PV de l'assemblée du 6 juillet 2022 et approbation
- 4 Etat d'avancement du projet de revitalisation de la Petite Glâne
- 5 Modification des statuts art. 12 al. 3
- 6 Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire
- 7 Budget de fonctionnement 2023
- 8 Divers